

COMMUNE
de
SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N° 4

Plan de zonage

Espace urbain : zone Sud

3.3 Echelle : 1/2000e

Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil Municipal en
date du
Le Maire

élaboré par S.A.R.L.E.P.A.
Agence de Paris
Modifié par les services de la commune

Légende

●●●●● Plantations d'alignements à créer et renforcer

— Limites de zones et de secteur

■ Espaces boisés à protéger ou à créer

■ Emplacements réservés

■ Coeur d'îlot paysager à protéger

★ Changement de destination autorisé (L. 123-3-1)

LES GRANDES ZONES

UA Zone centrale à vocation d'habitat

UB Zone de faubourg à vocation d'habitat

UC Zone à vocation d'habitat

UE Zone à vocation d'activités

UF Zone à vocation de d'interpénétration

UG Zone à vocation d'équipements publics


1AUc Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation d'habitat

1AUe Zone à urbaniser à vocation d'activités

2AU Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat

A Zone agricole

N Zone naturelle



Emplacements réservés			
n°	objet	bénéficiaire	surface
1	lycée	commune	58 615 m²
2	voie piétonne	commune	2 925 m²
3	supprimé		
4	aménagement du carrefour	commune	405 m²